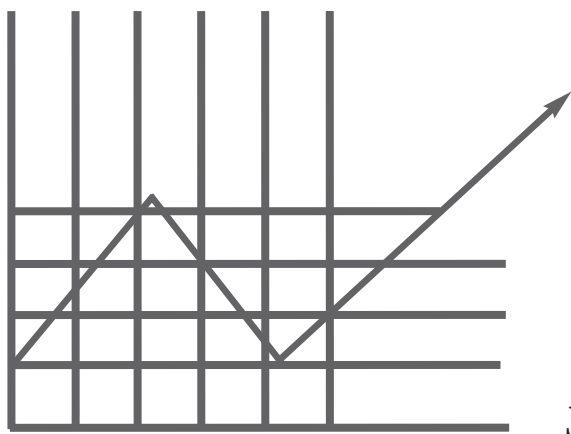




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux
Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

N° 163 du 30 Août 2023 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cemar 500 F.cfa

JOURNÉE DE L'ÉMETTEUR 2023

La Cosumaf fait un clin d'œil aux sociétés équato-guinéennes



Après 2022, Malabo abrite l'édition 2023 de « la journée de l'émetteur ». Ce choix se justifie certainement par la volonté du régulateur du marché de soutenir l'introduction en bourse de nouvelles sociétés Equato-guinéennes entre autres GETESA et SEGESA respectivement chargées de la communication et de l'électricité.

P. 3

Gabon

Une obligation verte de 500 millions de dollars pour restructurer la dette

A travers le mécanisme «Échange dette-nature», inédit sur le continent, le pays restructure une partie sa dette et s'engage à investir la plus-value pour préserver son écosystème marin qui présente d'énormes potentialités halieutiques et aquacoles.

P. 4

COOPÉRATION DOUANIÈRE

La Douane tchadienne ouvre son guichet à Douala

Inaugurée le 18 août 2023, cette nouvelle représentation permettra de réduire les coûts et les délais de passage des marchandises en direction de ce pays.

P. 4



Congo

334 milliards de Fcfa attendus du gisement de potasse



A l'heure, où le monde fait face à une crise alimentaire principalement due au conflit entre la Russie et l'Ukraine (deux grands pays producteurs et exportateurs de blé dans le monde), la convention signée entre l'Etat congolais et les sociétés Kanga Potash et Sepk S.A, le 18 août 2023 à Brazzaville est une heureuse initiative d'après le gouvernement.

P. 5

Secteur extractif

Un cadre de concertation entre la Beac et les Banques opérationnel



Créée par une lettre circulaire signée le 18 août dernier par Abbas Mahamat Toli, son gouverneur, cette mesure est perçue comme une avancée dans les négociations qu'elle mène depuis quelques temps pour amener les compagnies minières à se plier au respect de la réglementation de changes entrée en vigueur depuis le 1er mars 2019.

P. 5

Marché financier

Les valeurs liquidatives des OPCVM et de Fonds Commun de Placement

P. 7

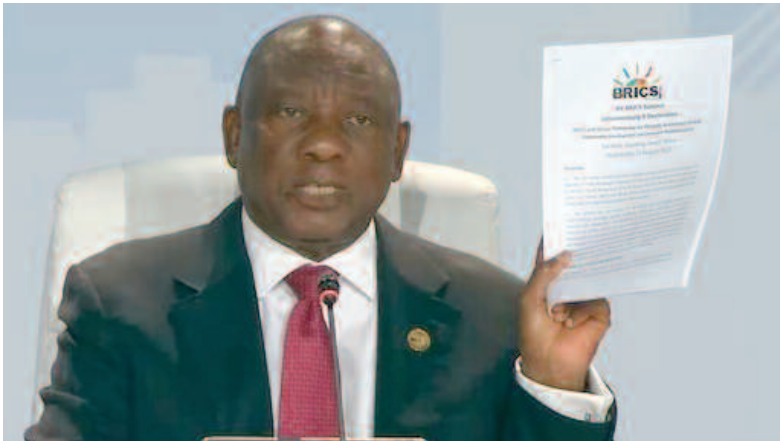
GOUVERNANCE MONDIALE

Les BRICS accueillent six nouveaux membres

Au cours du Sommet qui s'est achevé le 24 août 2023 en Afrique du Sud, le club des 5 s'est élargi à 11 membres. Cette décision prend effet le 1er janvier 2024. Points communs entre les entrants : ils résistent à l'hégémonie de l'Occident et militent pour un monde multipolaire.

Élargissement, inclusion et partenariat. Voilà les éléments de langage qui étaient de mise pendant le 15e Sommet des BRICS, du 22 au 24 août 2023 à Johannesburg en Afrique du Sud. BRICS est un acronyme de l'organisation formée par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. Sous le thème : «*Les BRICS et l'Afrique : Partenariat pour une croissance mutuellement accélérée, un développement durable et un multilatéralisme inclusif*», le sommet a été précédé par un Forum d'affaires, du 19 au 23 août.

La «*Déclaration de Johannesburg II*» qui a sanctionné le Sommet a été présentée lors du point de presse de clôture, le 24 août. Occasion pour le chef de l'Etat sud-africain, président en exercice des BRICS, Cyril Ramaphosa, d'officialiser la décision «*d'inviter la République argentine,*



Les BRICS réaffirment leur attachement au respect et l'égalité souveraine, la solidarité, l'inclusion.

la République arabe d'Égypte, la République fédérale démocratique d'Éthiopie, la République islamique d'Iran, le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis à devenir membres à part entière des BRICS à partir du 1er janvier 2024». Une liste de «*pays partenaires potentiels*» est en préparation. En tout, 40 pays ont manifesté leur intérêt pour les BRICS dont 23 demandes officielles d'adhésion.

A travers cette Déclaration de 94 points repartis en six thématiques, les cinq ont opté de poursuivre la

dynamique de renforcement de leur poids politique appuyée sur leur stature économique grandissante. Sur le multilatéralisme inclusif, l'organisation soutient une réforme globale de l'ONU, «*en vue de la rendre plus démocratique, représentative, efficace et efficiente, et d'augmenter la représentation des pays en développement avec un rôle plus important pour le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud y compris au sein du Conseil de sécurité*». Elle soutient l'inclusion de l'Union africaine en tant que membre du G20 au sommet du G20 de New Delhi.

Pour favoriser un environnement de paix et de développement, les dirigeants des BRICS expriment leur inquiétude «*face au recours à des mesures coercitives unilatérales, incompatibles avec les principes de la Charte de l'ONU et produisant des effets négatifs notamment dans le monde en développement*». En particulier, ils soulignent «*la nécessité de parvenir à un accord mutuel et durable et à une solution politique acceptable à la question du Sahara occidental*» et fustigent «*l'occupation israélienne continue et de l'expansion des colonies illégales*» dans les territoires palestiniens occupés.

«*Dé-dollarisation*» en chantier

Dans le cadre d'un partenariat pour une croissance mutuellement accélérée, l'organisation appelle à la conclusion de la 16e révision générale des quotes-parts du FMI avant le 15 décembre 2023. Les dirigeants des BRICS ont souligné qu'ils étaient prêts à explorer les possibilités d'améliorer la stabilité, la fiabilité et l'équité de l'architecture financière mondiale. Pour cela, ils envisagent de créer une monnaie de transaction entre leur pays. La déclaration reconnaissait les

avantages généralisés de systèmes de paiement [alternatifs] rapides, peu coûteux, transparents, sûrs et inclusifs. Les ministres des Finances des pays membres et/ou les gouverneurs des banques centrales, selon le cas, sont instruits d'examiner la question des monnaies locales, des instruments et des plateformes de paiement et de faire rapport aux dirigeants des BRICS d'ici le prochain sommet.

Présidée par l'ancienne présidente du Brésil, Dilma Rousseff, la Nouvelle Banque de Développement (NDB) aura son rôle clé dans la fourniture des solutions de financement les plus efficaces pour les infrastructures et le développement durable. L'institution accueille trois nouveaux membres : le Bangladesh, l'Égypte et les Émirats arabes unis. Complétée par le Fonds de Réserve des BRICS (CRA), les deux institutions se veulent les miroirs de la Banque Mondiale et du FMI.

Le club des cinq rassemble 42% de la population du globe, avec 32% du Produit intérieur brut mondial, compte 30% du territoire mondial, 7% des réserves pétrolières, fournit 40% d'énergie et plus de 40% de l'énergie renouvelable et du gaz.

Synthèse de F. SONA

NOTATION FINANCIÈRE

L'Union africaine contre le diktat de S&P, Moody's et Fitch

L'organisation panafricaine critique le monopole des agences de notation américaines, dont les avis unilatéraux et négatifs pèsent sur les économies du continent. Des experts appellent les régulateurs africains à superviser le travail de ces agences de notation de crédit.

Pour l'Union africaine (UA) les mots ne suffisent plus. L'organisation continentale estime qu'il est temps que l'Afrique s'attaque au monopole des agences de notation américaines. Dans un rapport conjoint intitulé «*Sovereign Credit Review Mid-Year Outlook*» paru le 2 août 2023, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) appellent les régulateurs africains à suivre de plus près le travail des agences de notation de crédit.

Selon les auteurs, «*les régulateurs africains doivent développer des mécanismes réglementaires pour superviser le travail des Agences de notation internationales opérant dans leurs juridictions respectives afin d'assurer la bonne conduite des affaires et leur application*». Pour ces experts, «*il est impératif que les régulateurs garantissent la responsabilité des opinions de notation inexacts émises en Afrique*». Le rapport recommande aux pays africains de réglementer la publication des cotes et un calendrier de notation afin de limiter les annonces de notation



Selon le président l'UA, les évaluations erronées découragent les investissements sur le continent.

impromptues qui perturbent les marchés financiers.

Les experts constatent un comportement grégaire parmi les agences de notation et une charge de travail «*lourde*» pour les analystes. Plus précisément, l'UA estime que les agences d'évaluation sont mal informées sur les économies africaines Standard & Poor's, Moody's et Fitch ne consulteraient que rarement les représentants des gouvernements africains au cours du processus d'examen, tandis que l'envoi d'analystes chargés d'effectuer des visites sur le terrain est loin d'être systématique. Moody's et S&P couvrent respectivement 28 et 19 pays avec un seul bureau en Afrique du Sud, tandis que Fitch n'est pas présente en Afrique. De quoi conforter l'idée que les «*BigThree*» évalueraient les économies africaines avec un biais.

Desfaits et des biais

Sur les 32 pays notés par Moody's, Fitch et Standard & Poor's, 30 sont classés dans la catégorie «*spéculative*». Seuls Maurice et le Botswana y échappent. Ce faisant, ces agences pousseraient les taux d'emprunt à la

hausse, au point parfois de fermer aux pays du continent l'accès au marché. Les investisseurs institutionnels, principaux pourvoyeurs de fonds du marché, ne prennent pas de risques et n'investissent pas souvent sur ce type de valeurs. Dès lors, boucler un emprunt obligataire pour un tel pays devient un casse-tête.

Mi-avril 2023, la ministre de l'économie du Sénégal, Oulimata Sarr a déploré cette situation. «*L'évaluation qualitative actuelle ne reflète pas fidèlement nos économies*». Elle s'exprimait en marge de la publication d'un rapport du PNUD, selon lequel des «*notations de crédit plus objectives*» permettraient aux pays africains d'emprunter plus souvent et moins cher. «*De quoi leur faire économiser près de 75 milliards de dollars – l'équivalent de 80 % des besoins annuels d'investissements de l'Afrique*», selon le PNUD.

Responsable d'un projet de l'UA visant à aider les Etats à améliorer leur notation financière, l'économiste

sud-africain Misheck Mutize dénonce cette approche «*très conservatrice*», des agences de notations étrangères.

Les BigThree justifient cette «*prudence*» par la difficulté des pays africains à lever l'impôt et à générer des recettes, les problèmes fréquents de gouvernance ou encore l'instabilité des perspectives de croissance. «*On ne peut pas dire que nous regardons le verre à moitié vide puisque notre métier est basé sur les faits : nous les examinons, nous les analysons, et c'est à partir de cela que nous émettons une opinion*», insiste Roberto Sifon-Arevalo, responsable notations souveraines chez S&P Global Ratings. Ce dernier en veut pour preuve le ratio entre la dette publique et les revenus de l'Etat, passé en moyenne de 150 % à 400 % du PIB entre 2013 et 2020 dans les pays subsahariens bénéficiant d'une notation. «*Il a plus que doublé, or ce genre de fait n'est pas toujours pleinement pris en compte !*»

Dagoro Etroukan



La rédaction du bimensuel de l'économie et du marché des capitaux «*La Lettre de la Bourse*» a le plaisir d'annoncer aux acteurs du marché des capitaux, particulièrement aux sociétés de Bourse et celles de gestion de portefeuille, la création

COMMUNIQUÉ

d'une rubrique dédiée à leurs «*Weekly Business news*» (opportunités de placement pour les investisseurs) et éventuellement leurs regards sur les tendances des marchés dans la sous région et au-delà.

Pour toute information complémentaire prière de contacter notre rédaction à l'adresse mail : lettrebourse@gmail.com
Tel : 696 49 24 40 / 677 53 20 32

JOURNÉE DE L'ÉMETTEUR

La Cosumaf fait un clin d'œil aux sociétés équato-guinéennes

Après 2022, Malabo abrite l'édition 2023 de « la journée de l'émetteur ». Ce choix se justifie certainement par la volonté du régulateur du marché de soutenir l'introduction en bourse de nouvelles sociétés Equato-guinéennes entre autres GETESA et SEGESA respectivement chargées de la communication et de l'électricité.

Sous le haut patronage du gouvernement de la république de la Guinée Equatoriale, la Commission de Surveillance du Marché financier de l'Afrique Centrale (Cosumaf) a organisé du 21 au 22 août dernier, un séminaire-atelier à l'intention des potentiels émetteurs. Les travaux de « la journée de l'émetteur », se sont déroulés sous la conduite de la présidente de la Cosumaf, Jacqueline Nkembe épouse Adiaba.

Après l'édition de 2022 organisée à Malabo avec pour objectif d'accompagner la dynamique engagée par l'Etat de la Guinée Equatoriale consistant à faire entrer à la cote de la Bvmac trois entreprises, la Cosumaf a décidé en 2023 de revenir dans la même ville pour l'édition de l'année en cours. Cette décision se justifie certainement par la volonté du régulateur du marché de soutenir l'introduction en bourse cette année de deux autres sociétés Equato-guinéennes (GETESA et SEGESA) respectivement chargées de la communication et de l'électricité. Etant entendu qu'après l'édition de la journée 2022, la Banco Nacional de Guinée Ecuatorial (Bange) l'une des sociétés



Photo d'ensemble après les travaux

listées par le gouvernement Equato-guinéenne pour son introduction en Bourse l'a été effectivement.

L'édition de cette année a eu également pour objectifs de sensibiliser d'autres émetteurs potentiels à l'offre de financement par voie de marché financier ; à la structuration de l'opération par appel public à l'épargne ; et à l'intérêt d'une émission obligataire ou d'actions.

Ainsi, les participants à la rencontre de Malabo ont eu l'occasion de suivre plusieurs exposés contenant les thématiques riches et variées : « enjeux et opportunités du marché ;

introduction en bourse/cession des parts d'une entreprise ; émission obligataire d'une entreprise publique ou privée ; retour d'expérience de « rôle model » ; l'information financière des sociétés cotées ». En plus, les participants ont été édifiés également sur les conditions à remplir pour une levée de fonds (conditions réglementaires, critères opérationnels et structurels) ; le « benchmark » d'une entreprise s'étant financée via la bourse de valeurs mobilière de l'Afrique centrale (BVMAC) ; le « Track record » d'une entreprise s'étant financée par la Bvmac ; la constitution d'un profil d'entreprise (pépinière) susceptible de prétendre à

réaliser une émission sur le marché financier de la Cemac ; présentation globale des produits du marché financier sous régional au regard de l'entrée en vigueur du nouveau règlement général de la Cosumaf (intermédiaires de marché, prestataire sur les actifs numériques, la finance verte, listing sponsor, fonds de garantie, agences de notation).

Malabo 2023 s'adressait aussi à plusieurs institutions : patronnât, entreprises publiques et parapubliques, banques, compagnies d'assurance, entreprises multinationales ou filiales des multinationales exerçant en zone Cemac, fonds d'investissement originaires ou orientés vers la Cemac, capital-risqueurs d'entreprises privées les grandes PME et ETI (entreprises de tailles intermédiaires) exerçant en zone Cemac, administrations spécialisées dans la promotion d'investissement (direct) étrangers en zone Cemac, sociétés de bourse ayant des antécédents positifs ou pertinents dans la facilitation et la structuration d'opérations de marché impliquant les émetteurs privés, cabinets spécialisés en due-diligences légales et commerciales dans les investissements dont la notation ou l'analyse financière ; les conseils en investissement financier.

Les objectifs poursuivis par la Cosumaf en organisant alternativement, la journée de l'émetteur et celle dédiée à l'investisseur rentrent dans le cadre de ses missions de la promotion du marché financier de la Cemac.

Salomon Douala Epale

JOURNÉE DE L'ÉMETTEUR 2023

La Cosumaf promeut les instruments financiers

A l'initiative de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf), l'édition 2023 de la « Journée de l'émetteur » s'est tenue du 21 au 22 août 2023 à Malabo. Un événement qui a regroupé en plus des représentants des gouvernements des six pays de la sous-région, les sociétés de bourse, les banques et autres acteurs du marché financier, ainsi que les potentiels investisseurs.

A l'initiative de Jacqueline Adiaba, présidente de la Cosumaf, assistée de son secrétaire général, Salvador Mangue Ayingono en présence de Maria Ebiaca Mohete, secrétaire d'Etat aux Finances et au Budget de Guinée Equatoriale, les activités marquant l'édition 2023 de la Journée de l'émetteur ont connu un engouement tout particulier. Il s'est agi, à travers cette rencontre, de sensibiliser les divers acteurs du marché, ainsi que les potentiels investisseurs sur les diverses opportunités de financement qu'offre le marché financier ; notamment le processus d'introduction en bourse, ou d'une émission obligataire pour une entreprise publique ou privée.

C'était l'une des thématiques d'un exposé présenté par Dr Andrew Crépin Gwodog, administrateur directeur général de la Société commerciale gabonaise de réassurance (SCG-Ré). On notait aussi la présence de Maria Dolores Mangue Tung Eyang, directrice chez Archer Capital Guinée Equatoriale et Narcisse Konan, directeur général d'Africa Bright Securities.



toriale et Narcisse Konan, directeur général d'Africa Bright Securities.

Portée de la Journée de l'émetteur

L'organisation des conférences d'émetteurs entre dans le cadre de la stratégie de promotion des instruments financiers et de renforcement de l'intégration financière régionale mise sur pied par la Cosumaf.

C'est ainsi qu'elle assume la mission de sensibilisation, d'accompagnement et d'explication des opportunités offertes par les marchés financiers aux entreprises et autres acteurs publics ou privés qui souhaitent participer au développement éco-

nomique de la Cemac.

La Guinée Equatoriale, pays hôte en a profité pour présenter aux investisseurs présents, son Plan national de diversification économique et sociale Agenda 2035. Le pays entend tirer profit de l'initiative du régulateur du marché financier, ce d'autant plus que ce marché est perçu comme une alternative de financement pour le tissu économique des Etats membres de la Cemac. Raison pour laquelle, une attention particulière a été accordée à l'écoute des difficultés ou des doutes, voire des ambitions futures de chacune des entreprises présentes.

Abel Mbock

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale

La Lettre de la BOURSE
Journal de l'Economie et de la Finance
Fondé en 1980 - Révisé et enrichi
N° 000 du 15 Mars 2016 - Prix : Cameroun 400 Fcfa - Cote 500 Fcfa

Tél. : (237) 696.49.24.40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Directeur de la Publication
Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail :
salomondoualepale@gmail.com

Philippe Baba
(237) 696 97 32 17

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Direction Administrative et Financière
Hugo Bougna

Service commercial et marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Conseiller à la Rédaction
Jérémie Toko

Infographie
Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail :
joemoussi@gmail.com

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z. R.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala (Stg)
Philippe Nsoa

Impression
JV Graf, Yaoundé

Distribution
Cameroun
Messapresse

Gabon
Sonapresse

Desk Yaoundé
Coordinateur
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58

RESTRUCTURATION DE LA DETTE

Le Gabon émet une obligation verte de 500 millions de dollars

A travers le mécanisme «Échange dette-nature», inédit sur le continent, le pays restructure une partie sa dette et s'engage à investir la plus-value pour préserver son écosystème marin qui présente d'énormes potentialités halieutiques et aquacoles.

Préserver l'environnement tout en diminuant les charges financières de l'Etat. C'est le pari que fait le Gabon. Le 25 juillet 2023, le pays a été le premier en Afrique à émettre avec succès une obligation verte à travers le mécanisme «Échange dette-nature». Dans le cadre de la restructuration d'une partie de sa dette, le Gabon a bénéficié de l'émission par la Bank of America d'une nouvelle obligation de 500 millions de dollars (environ 300 milliards de FCFA). Soit près de 3% de sa dette publique estimée à 6.500 milliards de FCFA à fin 2022 [52,6% du PIB, NDLR]. L'annonce a été officialisée sur le site de la bourse de Londres (London Stock Exchange) le 15 août 2023 par le ministre gabonais des Eaux et forêts, Lee White, et l'ONG américaine The Nature Conservancy (TNC), l'une des principales artisanes du projet.

Concrètement, explique l'analys-



Le Gabon renforce son leadership continental en matière de protection de l'environnement.

tefinancier camerounais Jean Marie Biada, «cette démarche a permis au Gabon de racheter 436 millions de dollars (261,6 milliards de FCFA) de son euro-obligation 2025 et des deux euro-obligations 2031». Un montant légèrement inférieur aux 450 millions (270 milliards de FCFA) projetés par les autorités locales en juillet dernier. De plus, «les remboursements de ces nouvelles obligations à des taux d'intérêts plus favorables et garanties contre les risques politiques par l'US International Development Finance Cor-

poration, une agence américaine, devraient générer 163 millions de dollars (97,8 milliards de FCFA), souligne TNC dans un communiqué».

Selon la directrice régionale de TNC au Gabon, Marie-Claire Paiz, citée par l'Agence France Presse (AFP), les fonds recueillis de cette transaction vont alimenter pendant 15 ans un «fonds indépendant» destiné à établir un «plan d'aménagement du territoire marin» au Gabon et de renforcer les moyens d'action de l'administration qui en est dépourvue

depuis la sanctuarisation d'un quart des eaux territoriales en 2017. Ils contribueront également au financement de porteurs de «projets de meilleure gestion de la ressource marine». Un autre fonds de «dotation» sera également approvisionné et «continuera de financer la préservation après le remboursement des obligations».

Ingérence environnementale

Avant le Gabon, cette pratique est déjà utilisée dans d'autres pays comme au Belize, à la Barbade ou en Équateur en mai 2023. L'idée de l'échange «dette-nature» est venue du fait qu'une grande partie de la diversité biologique mondiale se trouve dans les pays où la dette pèse lourdement sur les finances. Cette transaction permet de réduire la part de cette dette. Mais, au lieu de proposer une remise de dette inconditionnelle, comme cela a pu être le cas dans les années 2000, «on introduit une conditionnalité sur la marge de manœuvre accordée à ces pays. On veut bien réduire la dette, à condition que l'argent converti serve pour la conservation de l'environnement» explique Alain Karsenty, économiste et chercheur au

Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (Cirad). «C'est une ingérence», poursuit-il ; puisque «la souveraineté de l'État entre en tension avec un principe de responsabilité et de respect des engagements prononcés».

Qu'importe. «Depuis des années on parle de finance verte, d'accompagner les pays positifs en carbone ou en biodiversité, mais il y a peu d'actions. ... C'est un petit premier pas dans le domaine de la finance verte», s'est réjoui Lee White.

Avec plus de 800 km de côtes, le Gabon dispose d'un réseau d'aires marines couvrant 53 000 km² composé de 9 nouveaux parcs marins et 11 réserves aquatiques. Soit de 26% des eaux territoriales. Le pays accueille chaque année la plus large population de tortues luth (plus de 40.000 unités) et des dauphins à bosses, deux espèces en danger, ainsi que le plus grand site de nidification de tortues olivâtres de tout l'océan Atlantique. «D'énormes potentialités halieutiques et aquacoles», mais qui sont «très faiblement exploitées», selon l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

P. NSOA

COOPÉRATION

La Cnps et la Cnss du Gabon liées par un partenariat

Cet accord de partenariat est un modèle avant-gardiste d'intégration sous régionale qui devrait servir d'exemple aux autres États du centre de l'Afrique. Une aubaine, selon l'administrateur provisoire de la Cnss du Gabon.

La coopération entre la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps) du Cameroun et la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss) du Gabon vient de franchir une étape importante. Le Directeur général (DG) de la Cnps, Alain Olivier Mekulu Mvondo et l'administrateur provisoire de la Cnss du Gabon, Christophe Eyi, ont procédé le 11 août 2023 à Yaoundé, à la signature d'un accord de partenariat en vue du paiement des prestations sociales. Selon les termes de la convention, il est question de déterminer les conditions et les modalités de paiement des pensions et des rentes au titulaire ou bénéficiaire ayant transféré sa résidence principale au Gabon ou au Cameroun. Plus concrètement, il s'agit de permettre aux travailleurs affiliés dans l'une des structures, de bénéficier de leurs pensions dans l'autre avec le moins de tracasseries possibles.

Le texte paraphé dans la capitale camerounaise, est donc un pas de



Echange des documents entre les deux directeurs

plus dans la consolidation des relations déjà excellentes qui lient les deux peuples frères. C'est surtout un modèle avant-gardiste d'intégration sous régionale qui devrait servir d'exemple aux autres États du centre de l'Afrique. Une aubaine pour l'administrateur provisoire de la Cnss du Gabon. «Nous espérons que cette fructueuse collaboration entre les deux caisses puisse durer le plus longtemps possible. Nous avons des défis à relever à la Cnss du Gabon et nous comptons sur la Cnps pour partager avec nous, sa riche expérience en la matière», a-t-il déclaré.

Par ailleurs, indique le manager de la Cnps du Cameroun : «Je tiens à dire que nous recevons des frères dans tous les sens du terme. C'est grâce à votre dynamisme que nous avons adhéré à ce projet dans un temps très court. Généralement, nous faisons des séminaires et des sessions alors que pratiquement nous pouvons arriver à des choses très concrètes». Un symbole de plus, s'il en fallait encore, qui confirme la position d'institution de référence en matière de sécurité sociale qu'occupe la prestigieuse Cnps.

Henri Joël Edimo

Coopération douanière

La Douane tchadienne ouvre son guichet à Douala

Inaugurée le 18 août 2023, cette nouvelle représentation permettra de réduire les coûts et les délais de passage des marchandises en direction de ce pays.

Edwin Fongod Nuvaga, le Directeur général des Douanes du Cameroun et son homologue du Tchad, Ahmat Abdelkarim ont procédé le 18 août 2023, à l'inauguration officielle de la nouvelle représentation de cette institution tchadienne à Douala.

Selon la note d'information de la Cellule de communication de la Direction générale des Douanes du Cameroun, cette unité permettra de réduire les coûts et les délais de passage des marchandises ainsi que la sécurisation des recettes provenant des mouvements des transporteurs de ce pays voisin.

Par ailleurs, l'installation de cette antenne «marque ainsi un tournant important dans les relations entre ces deux institutions, compte tenu du flux des échanges entre le Cameroun et le Tchad. La nouvelle antenne des Douanes tchadiennes à Douala, permettra aux transporteurs en provenance ou à destination des deux pays d'effectuer leurs opérations de dédouanement à l'abri de certaines tracasseries administratives. Mais également d'assurer un suivi plus étroit des activités des transporteurs tchadiens effectuant des navettes sur le corridor Douala-Ndjamena».

Sur la base des chiffres délivrés par le Bureau de Gestion du Fret Terrestre (BGFT), ce sont en moyenne un peu plus de 1 million de tonnes de marchandises qui sortent du Cameroun

vers le Tchad chaque année, soit quelques 20.000 mouvements de camions qui sont effectués du Cameroun vers le Tchad par an. Pays de l'hinterland dépourvu de façade maritime, le Tchad utilise le port de Douala comme port d'attache pour ses opérations du commerce extérieur. Plus de 80% des marchandises importées par ce pays transitent ainsi par le port de Douala-Bonabéri.

«Le Port de Douala est le port naturel du Tchad. Nos deux administrations travaillent de concert en faveur de la consolidation de l'intégration sous régionale et l'atteinte de nos objectifs communs ou spécifiques», a indiqué Ahmat Abdelkarim, après la coupure du ruban symbolique et le dévoilement de la plaque signalétique.

Toutefois, à travers cette installation, les parties camerounaises et tchadiennes envisagent la mise en place de nouvelles stratégies, en partenariat avec les autres acteurs en charge du transit et du commerce extérieur de la place portuaire de Douala.

Il convient de souligner qu'en marge de cette inauguration, le directeur général des Douanes a procédé à la remise des prix aux meilleurs inspecteurs qui ont réalisé des performances au cours des deux premiers semestres de l'année 2023.

Ngo Mayindi Paulette

SECTEUR EXTRACTIF

Un cadre de concertation entre la Beac et les Banques opérationnel

Créée par une lettre circulaire signée le 18 août dernier par Abbas Mahamat Tolli, son gouverneur, cette mesure est perçue comme une avancée dans les négociations qu'elle mène depuis quelques temps pour amener les compagnies minières à se plier au respect de la réglementation de changes entrée en vigueur depuis le 1er mars 2019.

Il est désormais mis en place à la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Beac), une rencontre mensuelle par visioconférence entre la banque centrale et les établissements de crédits de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac). Ce nouveau mécanisme est institué par Abbas Mahamat Tolli, le gouverneur de l'institut sous-régional d'émission via une lettre circulaire du 18 août 2023 adressée aux directeurs généraux des établissements concernés. Cette mesure entre «dans le cadre des diligences visant à assurer la bonne implémentation du dispositif spécial mis en place pour les entreprises du secteur extractif», justifie le gouverneur de la Beac dans la lettre circulaire. La mesure ne concerne que les banques dans lesquelles sont logés les comptes desdites entreprises.

L'initiative de la banque centrale peut être perçue comme une avancée dans les négociations qu'elle mène depuis quelques temps pour amener les compagnies minières à se



Le Gouverneur de la Beac, Abbas Mahamat Tolli

plier au respect de la réglementation de changes entrée en vigueur depuis le 1er mars 2019. Ces dernières s'y sont montrées réticentes. Elles considèrent par exemple que «le rapatriement des recettes d'exportation entraverait l'accès à des financements auprès des banques internationales et limiterait l'accès immédiat aux devises pour le règlement des fournisseurs dans des délais requis», craignent-ils. Pour ce qui est de l'interdiction de l'ouverture d'un compte en devises hors de la Cemac et à l'intérieur de cet espace sans l'autorisation préalable de la Beac, elles pensent que «la détention

des comptes en devises à l'étranger est une condition d'emprunt sur le marché bancaire international et un moyen de paiement, dans les délais, des fournisseurs implantés hors Cemac», apprend-t-on. Aussi, l'obligation de rapatriement des fonds de réhabilitation des sites leur semble être «un leurre». Car, selon elles, la Cemac ne semble pas être capable de sécuriser ces fonds jusqu'au terme de leurs contrats d'exploitation. Par conséquent, elles préfèrent les préserver dans des comptes à l'étranger.

Avancées majeures

Au terme d'une session du Comité de politique monétaire (CPM) par visioconférence, le gouverneur de la Beac relevait que les ressources qui se situaient à environ 3000 milliards de Fcfa en 2018 avant son entrée en vigueur, représentent un peu plus de 8.000 milliards de Fcfa de disponibilités en réserves de changes. Ce résultat est le fait de leur rétrocession à la banque centrale du fait de ladite réglementation. Un motif de satisfaction du gouverneur de la Beac qui se dit déterminé à maintenir le cap, en amenant les compagnies minières, jusqu'ici réfractaires, à se plier à cette exigence.

En effet, «au cours de plusieurs rencontres organisées entre 2018 et 2021, les entreprises extractives ont eu l'opportunité de présenter à la Beac les spécificités liées à leurs activités, leurs contraintes ainsi que d'autres facteurs dont la réglementation des changes n'aurait pas tenu compte. Dans la foulée, la banque centrale a étudié un ensemble de mesures compatibles avec leurs modèles économiques et permettant d'assurer une application effective de ladite réglementation sans perturber leurs activités», indiquait Abbas Mahamat Tolli, lors d'une sortie officielle, le 17 novembre 2021 à Douala.

Ngo Mayindi Paulette

CONGO

334 milliards de Fcfa attendus du gisement de potasse

A l'heure, où le monde fait face à une crise alimentaire principalement due au conflit entre la Russie et l'Ukraine (deux grands pays producteurs et exportateurs de blé dans le monde), la convention signée entre l'Etat congolais et les sociétés Kanga Potash et Sepk S.A, le 18 août 2023 à Brazzaville est une heureuse initiative d'après le gouvernement.

L'exploitation du gisement de potasse de Kanga au Congo va générer des investissements estimés à 555 millions de dollars américains, soit environ 333.945,2 milliards de Fcfa. La convention de financement y relative a été signée le 18 août dernier à Brazzaville entre l'Etat congolais et les sociétés Kanga Potash et sa filiale de droit congolais Sepk S.A.

Selon les données techniques fournies par le directeur général des Mines, Urbain Fiacre Opo, le gisement situé dans le district de Loango, département du Kouilou, a une réserve de 130,8 millions de tonnes. Sa capacité de production est de 600.000 tonnes par an, tandis que la durée de ladite convention d'exploitation de la mine est de 25 ans renouvelable. Pour le ministre d'Etat chargé des industries minières et de la géologie, Pierre Oba, «cette convention



est l'aboutissement d'un processus de 7 ans de négociations débutées en 2016 entre l'Administration congolaise (regroupant les cadres des 6 ministères) et les partenaires exploitants». Il a ajouté que cette exploitation minière s'inscrit dans le cadre de la diversification économique de la République du Congo qui ne devrait plus compter seulement sur le pétrole. Car, il s'agit, ici, d'exploiter les potasses à partir desquelles sont fabriqués plusieurs produits parmi lesquels les sels de potasse et les engrais pour la fertilisation des terrains agricoles.

Le minerai extrait sera acheminé vers les industries. De son côté, Stéphane Rigny, pré-

sident du conseil d'administration (PCA) de la société Kanga Potash susmentionnée, a présenté l'impact positif de l'exploitation de ce site.

«L'industrie des fertilisants est un secteur structurant. Il produira ses effets dans la sécurité alimentaire, non seulement pour le Congo-Brazzaville, mais aussi pour le reste de l'Afrique et du monde. En effet, le Congo-Brazzaville est un joueur mondial exceptionnel dans l'industrie des fertilisants, parce que ses sols regorgent, à la fois et aux mêmes endroits, les potasses, les phosphates et les gaz naturels ! Le projet d'exploitation minière des sels de potasse du gisement Kanga

offrira de nombreux emplois directs et indirects, aussi bien dans sa phase de construction des infrastructures que dans sa phase de production», a-t-il déclaré.

L'aboutissement d'un processus entamé depuis 2016.

La société Newco Mining S.A, société de droit congolais avait exprimé son désir de contribuer au développement du secteur minier congolais, à travers l'exploration et l'exploitation des sels de potasse. Elle avait obtenu de l'Etat congolais deux titres miniers. D'abord, un permis de recherche obtenu le 26 septembre 2016, renouvelé une fois en 2022. Les travaux d'investissement pour ce permis de recherche, estimés à 48 millions de dollars américains, avaient favorisé la mise en évidence d'un gisement techniquement exploitable et économiquement rentable dit «Kanga». Ensuite, un permis d'exploitation référencé n° 22022-465 du 2 août 2022. C'est donc ce permis d'exploitation qui a justifié, vendredi 18 août 2023, la signature de la Convention d'exploitation minière des sels de potasse du gisement Kanga.

Marie Noëlle Kameni

La Lettre de la BOURSE

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique

JOURNAL DE L'ECONOMIE ET DES MARCHÉS DE CAPITAUX

MARCHÉ FINANCIER DE LA CEMAC

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'AFRIQUE CENTRALE

SÉANCE N°1857 DU 28/08/2023 - COTATION ÉLECTRONIQUE

SYNTHESE DU MARCHÉ

INSTRUMENTS	Volume transigé	Valeur transigée	Nombre de transactions	Nombre d'émetteurs
ACTIONS	0	0	0	6
OBLIGATIONS	0	0	0	12
TOTAL	0	0	0	18

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

MARCHE DES ACTIONS

Désignation de l'émetteur	Code ISIN	Mnemo	Nom court de l'émetteur	Cours précédent		Séance de cotation						Cours du jour						Cours de référence de la séance suivante	Cours depuis janvier		Variation de l'année précédente
				Cours	Date	Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr de transactions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation %	Haut		Bas		
SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN	CM0000010009	SEMC	SEMC	47 000	25/08/2023	0	174	0	0	0	NC	47 000	47 000	47 000	47 000	⇒	0,00%	47 000	47 000	47 000	0,00
SOCIETE AFRICAINE FORESTIERE ET AGRICOLE DU CAMEROUN	CM0000010017	SAF	SAFACAM	25 100	25/08/2023	894	0	0	0	0	NC	25 100	25 100	25 100	25 100	⇒	0,00%	25 100	25 100	24 000	15,14
SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIE	CM0000010025	SOCAP	SOCAPALM	50 000	25/08/2023	98	420	0	0	0	NC	50 000	50 000	50 000	50 000	⇒	0,00%	50 000	54 000	47 200	51,52
LA REGIONALE EPARGNE CREDIT	CM0000010041	REG	LA REGIONALE	42 500	25/08/2023	12	0	0	0	0	NC	42 500	42 500	42 500	42 500	⇒	0,00%	42 500	43 500	42 500	0,00
BANCO NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL	GQ0000010050	BANGE	BANGE	207 010	25/08/2023	6	0	0	0	0	NC	207 010	207 010	207 010	207 010	⇒	0,00%	207 010	207 010	206 720	-
SOCIETE COMMERCIALE GABONAISE DE REASSURANCE	GA0000010066	SCGRE	SCG-Re	21 000	25/08/2023	0	0	0	0	0	NC	21 000	21 000	21 000	21 000	⇒	0,00%	21 000	21 000	20 500	-
						Total		0		0		0									
MARCHE DES OBLIGATIONS														Compartiment des actions - 06 émetteurs cotés - Capitalisation boursière • Flottant coté : 66.134.579.500 F CFA • Volume global : 459.704.559.900 F CFA							

MARCHE DES OBLIGATIONS

Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Cours précédent			Nominal (j+3) au 31/08/2023	Coupon couru (j+3) au 31/08/2023	Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA	
				Date	Cours en %	Cours en FCFA			Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr de transactions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation		
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 5,6% NET 2018-2023	CM0000020107	ECMR5	25/08/2023	99,2	2 480,00	2 500,000	110,85	0	0	0	0	0	NC	99,2	99,2	99,2	99,2	⇒	0,00%	2 480,00
ETAT DU GABON	EOG 6,25% NET 2019-2024	GA0000020206	EGA05	25/08/2023	99	4 950,00	5 000,000	283,39	0	0	0	0	0	NC	99	99	99	99	⇒	0,00%	4 950,00
ETAT DU CONGO	EOCG 6,25% NET 2021-2026	CG0000020238	ECG02	25/08/2023	95	9 500,00	10 000,000	276,64	0	0	0	0	0	NC	95	95	95	95	⇒	0,00%	9 500,00
ETAT DU GABON	EOG 6% NET 2021-2026	GA0000020248	EGA06	25/08/2023	99,5	7 462,50	7 500,000	108,20	0	0	0	0	0	NC	99,5	99,5	99,5	99,5	⇒	0,00%	7 462,50
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 6,25% NET 2022-2029	CM0000020305	ECMR6	25/08/2023	96	9 600,00	10 000,000	163,93	0	1 000	0	0	0	NC	96	96	96	96	⇒	0,00%	9 600,00
ETAT DU GABON	EOG 6,25% NET 2022-2028	GA0000020313	EGA07	25/08/2023	100	10 000,00	10 000,000	491,44	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒	0,00%	10 000,00
ETAT DU TCHAD	EOTD 6,5% NET 2022-2027	TD0000020331	ETD01	25/08/2023	100	10 000,00	10 000,000	434,52	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒	0,00%	10 000,00
									Total		0		0		0		• Obligations des Etats				
																	- Montant levé : 1 138 399 100 000 F CFA				
																	- Encours : 863 570 176 688 F CFA				

OBLIGATIONS REGIONALES

OBLIGATIONS REGIONALES

Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Cours précédent			Nominal (j+3) au 31/08/2023	Coupon couru (j+3) au 31/08/2023	Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA
				Date	Cours en %	Cours en FCFA			Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr transactions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation	
BDEAC	BDEAC 5,45% NET 2020 - 2027	CG0000020220	EBD01	25/08/2023	99,99	9999	10000	362,84	0	787391	0	0	0	NC	99,99	99,99	99,99	99,99	⇒ 0,00%	9 999,00
BDEAC	BDEAC 5,6% NET 2021-2028	CG0000020261	EBD02	25/08/2023	100	10000	10000	408,11	0	34981	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒ 0,00%	10 000,00
BDEAC	BDEAC 6% NET 2022-2029	CG0000020329	EBD03	25/08/2023	100	10000	10000	401,1	2	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒ 0,00%	10 000,00
									Total		0		0							
• Obligations régionales - Montant levé : 332 521 660 000 F CFA - Encours : 332 510 980 808 F CFA																				

Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Cours précédent			Nominal (j+3) au 31/08/2023	Coupon couru (j+3) au 31/08/2023	Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA
				Date	Cours en %	Cours en FCFA			Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nombre de transactions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation	
ALIOS FINANCE	ALIOS01 5.75% BRUT 2018-2023	CM0000020115	AFC01	25/08/2023	100	1 111,11	1 111,111	12,74	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒ 0,00%	1 111,11
ALIOS FINANCE	ALIOS02 5.40% BRUT 2021-2025	CM0000020255	AFC02	25/08/2023	100	5 714,29	5 714,286	17,7	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	⇒ 0,00%	5 714,29
									Total		0		0							
• Compartiment des obligations - 12 valeurs cotées - Encours des titres cotés : 1 199 501 477 729 F CFA - Montant globale levé : 1 457 463 260 000 F CFA.																				
• Obligations privées - Montant levé : 16 542 500 000 F CFA - Encours : 6 380 493 923 F CFA																				

Commentaires du bulletin officiel de la cote N° 1857 du 28 août 2023

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale a terminé sa séance de cotation du 28 août 2023.

La cotation se tient trois fois par semaine pour l'ensemble des valeurs inscrites à la cote de la BVMAC, à savoir tous les lundis, les mercredis et les vendredis.

FAIT MARQUANT DU COMPARTIMENT « ACTIONS »

En termes de physionomie, le marché des Actions a clôturé sans aucune transaction. Les cours de clôture restent inchangés par rapport à leur situation de clôture veille (25/08/2023).

La capitalisation boursière se maintient à 459.252.970.600 (quatre cent cinquante-neuf milliards deux cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-dix mille six cents), aussi le flottant reste stable à 66.056.371.500 (soixante-six milliards cinquante-six millions trois cent soixante-onze mille cinq cents).

Toutefois, plusieurs propositions d'achat et de vente des titres restent en carnet dans les livres des sociétés de bourse :

- Offres d'achat : 894 actions SAFACAM, 98 actions SOCAPALM, 12 actions REGIONALE et 6 actions BANGE ;
- Offres de vente : 420 actions SOCAPALM

et 174 actions SEMC.

FAIT MARQUANT DU COMPARTIMENT « OBLIGATIONS »

Sur le compartiment "C" des Obligations où les valeurs sont cotées pied de coupon, la séance de ce jour n'enregistre aucune transaction et les prix des actifs restent inchangés par rapport à leur situation de clôture veille (25/08/2023).

L'encours des dettes cotées reste stable à 1.199.501.477.729 (mille cent quatre-vingt-dix-neuf milliards cinq cent un millions quatre cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt-neuf), sauf erreur ou omission de notre part.

Toutefois, les offres de vente et d'achat ci-après restent en carnets dans les livres des sociétés de bourse :

- 1 000 obligations « ECMR 6,25% NET 2022-2029 » offertes au prix unitaire de 96% et un coupon couru 163,93 FCFA ;
- 787 391 obligations « BDEAC 5,45% NET 2020-2027 » offertes au prix unitaire de 99,99 et un coupon couru de 362,84 FCFA ;
- 34 981 obligations « BDEAC 5,6% NET 2021-2028 » offertes au prix unitaire de 100% et un coupon couru 408,11 FCFA ;
- 2 obligations « BDEAC 6% NET 2022-2029 » demandées au prix unitaire de 100% et un coupon couru 401,1 FCFA.

AFRICA BRIGHT

VALEURS LIQUIDATIVES DE NOS OPCVM

24/08/2023

VALEURS LIQUIDATIVES DE NOS OPCVM

FCP CAP OBLIG
COSUMAF-FCP-01/2022

Valeur liquidative

10 683 FCFA

Performance hebdomadaire

+0,08% ▲

Performance annualisée

+5,04% ▲

FCP PERFORMANCE
COSUMAF-FCP-07/2022

Valeur liquidative

10 421 FCFA

Performance hebdomadaire

+0,08% ▲

Performance annualisée

+4,20% ▲

www.africabright.com



VALEURS LIQUIDATIVES DE NOS OPCVM

FCP AB CASH
COSUMAF-FCP-03/2021

Valeur liquidative

11 031 FCFA

Performance hebdomadaire

+0,09% ▲

Performance annualisée

+4,51% ▼

FCP AB INVEST
COSUMAF-FCP-02/2021

Valeur liquidative

11 111 FCFA

Performance hebdomadaire

+0,09% ▲

Performance annualisée

+4,48% ▼

SWIPE >

WEEKLY NEWS

SYNTHÈSE HEBDOMADAIRE DE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CEMAC ET DE L'UEMOA

24/08/2023

SYNTHÈSE DE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CEMAC

CEMAC

BEAC | Reprise de liquidités d'un montant 200,0 MMFCFA auprès des banques

La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a procédé, le 17 août 2023 à deux opérations hebdomadaires et mensuelles de reprise de liquidités d'enveloppes respectives de 150,0 MMFCFA et 50,0 MMFCFA auprès des banques en activités dans la sous-région. Ces opérations, rémunérées à 0,85% sur 7 jours et 1,0% sur un mois, ont été ouvertes aux établissements de crédit adhérents au comportement des interventions de la BEAC sur le marché monétaire afin de contrer les poussées inflationnistes dans la zone CEMAC.

CAMEROUN

FINANCES PUBLIQUES | Hausse de 16,5% des recettes fiscales à fin juin 2023

Le fsc au Cameroun a collecté au titre des impôts 1.552,3 MMFCFA à fin 2023 contre 1.332,1 MMFCFA à la même période l'année précédente, soit une hausse de 16,5% en glissement annuel. Dans les détails, cette évolution est imputable à l'allègement de l'assiette fiscale, les réformes de restructuration des services, de dématérialisation des procédures, de l'apurement des arriérés fiscaux et les nouvelles mesures contenues dans la loi de finances 2023.



BICEC | Lancement de la microfinance Amis

Le Directeur général de la Banque centrale populaire (BCP) du Maroc, a créé le 20 juin dernier l'établissement de Microfinance (EMF) dénommé « Atlantic Microfinance For Africa Cameroun » (Amifa) dont l'objet social est la collecte de l'épargne et le financement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME), la réalisation de prêts et la fourniture de produits et services financiers destinés à ces dernières ainsi que la prise et la réalisation de garanties nécessaires à cette activité conformément à la réglementation applicable aux EMF de catégorie 2.

BANQUES | Progression de 13,3% de l'encours de crédit à fin mai 2023

L'encours des crédits bancaires au Cameroun s'est établi à 4.925,9 MMFCFA à fin mai 2023 contre 4.348,0 MMFCFA à la même période l'année précédente, soit une hausse de 13,3% en glissement annuel. Cette progression, est imputable au renforcement du portefeuille des banques camerounaises de prêts à court terme de 25,5% à 1.430,0 MMFCFA et à moyen terme de 10,0% à 2.300,4 MMFCFA.

SYNTHÈSE DE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE DE L'UEMOA

CÔTE D'IVOIRE

INDUSTRIE | Progression de 168,2% des recettes d'exportations d'or à fin 2022

La Côte d'Ivoire, selon les données des douanes ivoiriennes a enregistré une bonne évolution de son secteur aurifère ; en effet les recettes d'exportations se sont établies à 1.191,0 MMFCFA à fin 2022 contre 444,0 MMFCFA à fin 2018 soit une hausse de 168,2%. Cette performance est soutenue par la forte croissance de la production qui est passée de 32,4 T à fin 2019 à 42,0 T à fin 2022.

BGF Bank | Hausse de 42,0% du résultat net au S1 2023

Le résultat net de BGF Bank s'est établi à 38,9 MMFCFA au S1 2023 contre 27,4 MMFCFA à la même période l'année précédente, soit une hausse de 42,0% en glissement annuel. Cette progression résulte de l'accroissement des dépôts à la clientèle (+15,0%) en lien avec l'augmentation des comptes à vue et à terme à la suite de l'intensification des actions de collecte sur l'ensemble du réseau, de la hausse de l'encours des crédits à la clientèle (+17,0%).



TOGO

FINANCES PUBLIQUES | Hausse de 5,8% des recettes fiscales au S1 2023

L'OHte Togolais des Recettes (OTR) a mobilisé durant le S1 2023 des recettes fiscales de 358,0 MMFCFA contre 348,0 MMFCFA à la même période l'année précédente, soit une hausse de 5,8% en glissement annuel. Cette progression est imputable à des réformes fiscales mises en œuvre par le gouvernement togolais à savoir : la dématérialisation, la digitalisation des services fiscaux et la modernisation des méthodes de collecte des impôts et taxes.

ASKY | Entrée de l'Etat togolais dans le capital

L'Etat du Togo a intégré le capital de la compagnie aérienne Asky à hauteur de 6,0 MMFCFA afin d'obtenir 14,4% du capital total évalué à 40,0 MMFCFA. L'entrée de l'Etat Togolais au tour de table de la compagnie s'explique par un besoin de fonds propres dans un secteur aérien éprouvé par les crises successives de la Covid-19 et de la crise en Ukraine.



SYNTHÈSE HEBDOMADAIRE DE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CEMAC ET DE L'UEMOA

PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE 2024-2026

5.500 milliards de FCFA pour les investissements prioritaires

C'est le montant prévisionnel des besoins de financement pour la poursuite et l'achèvement du Programme d'investissement prioritaire. Pour mobiliser les fonds nécessaires, le Cameroun compte sur le stock des soldes engagés non-décaissés et un cadre plus incitatif des partenariats public-privé.

Comment faire plus avec peu ? C'est le défi que le gouvernement camerounais entend relever au cours du triennat 2024-2026. Cette problématique était au centre des conférences de programmation budgétaire et de la performance associée qui se sont achevées le 25 août 2023 à Yaoundé. Pendant dix jours, les responsables des programmes, des études et du budget, ainsi que les contrôleurs de gestion des administrations publiques ont examiné les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) dits «ajustés» des administrations, à la lumière des orientations stratégiques du Chef du gouvernement, ainsi que des recommandations issues du Débat d'orientation budgétaire organisé en juillet 2023 au Parlement.

Au terme des travaux, le montant prévisionnel des besoins en investissement du Cameroun sur la période se chiffre à 5.495 milliards de FCFA. Mieux planifiées, mieux priorisées et mieux programmées, ces ressources financières devraient permettre la poursuite et l'achèvement de 357 projets du Programme d'investissement prioritaire (Pip). Le Pip vise à mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale, et induire les modifications structurelles



Malgré la conjoncture, le Cameroun maintient le cap sur l'émergence à l'horizon 2035.

indispensables à l'industrialisation du pays. Son exécution efficace permettrait de porter le taux de croissance annuel d'une moyenne de 4,5% à 8,1% sur la période 2020-2030 ; porter la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne ; et ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8% du PIB en 2018 à moins de 3% en 2030.

Dans le détail, il s'agira d'accélérer la reconstruction progressive des régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ; finaliser les modalités de mise en service intégrale des infrastructures issues des grands projets de première génération encore en cours, et le démarrage des grands projets de deuxième génération, parmi lesquels le programme de réforme du secteur de l'électricité

; mettre en œuvre le Plan d'Impulsion Initiale (P2I) de la SND30, pour intensifier la promotion du secteur industriel et la transformation structurelle de l'économie nationale ; approfondir le processus de décentralisation, avec la mise sur pied d'une fonction publique locale et l'augmentation progressive de la dotation aux collectivités territoriales décentralisées ; intensifier la politique d'import-substitution, afin d'accroître la production et la productivité locales, et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, etc.

Pas de changement de cap

Il s'agit aussi d'encourager la production des produits manufacturiers qui présentent un poids relativement important dans les ex-

portations à l'instar des produits du travail du bois (21,5%), des produits métalliques de base (11,6%), des produits du raffinage (10,5%), des produits chimiques (9,5%) et des produits du cacao (8,3%) et d'accélérer la mise en place des champions nationaux en vue de promouvoir la transformation structurelle.

Pour mobiliser les financements nécessaires, le gouvernement entend d'abord améliorer sa capacité d'absorption des financements disponibles. Pour cela il faut réduire les soldes engagés non-décaissés (SEND's), conséquence de la faible exécution des projets. Dans la Conjoncture mensuelle de la dette publique du Cameroun, publiée le 25 juillet dernier, la Caisse autonome d'amortissement (CAA), indique que les SEND's extérieurs (hors appuis budgétaires) sont estimés à 3.542,4 milliards de FCFA à fin juin 2023. Soit une hausse de 1,6 milliard en glissement annuel. «*Tenant compte d'une capacité d'absorption moyenne de 700 milliards de FCFA par an, il faudrait un minimum de 5 ans pour absorber l'intégralité des SEND's existants, ce qui traduit une lenteur dans l'exécution de nombre de projets*», prévient l'organisme chargé de la gestion de la dette publique.

La récente loi fixant le régime général des contrats de partenariats public-privé (PPP), promulguée le 25 juillet 2023, permettra un recours plus efficace à ce mode de financement de même que le renforcement de l'élargissement de l'assiette fiscale.

F. SONA

EMPRUNT EXTÉRIEUR

Le Cameroun continue de jouir d'une crédibilité consistante

C'est ce qui ressort du rapport décennal (2013-2023) d'activités de la Direction générale du Trésor, de la Coopération financière et monétaire du ministère des Finances.

Le rapport note que dans un contexte marqué par l'instabilité des marchés et les nombreuses crises, l'État du Cameroun est toujours en mesure d'honorer ses engagements. Samuel Tela, Directeur de la Trésorerie, saisit cette occasion pour rassurer la communauté des investisseurs qui font confiance à l'État du Cameroun. «*Depuis que l'Etat du Cameroun intervient sur les différents marchés financiers en 2010, nous avons toujours honoré nos engagements à date*» a-t-il souligné.

Dans le même sens, il relève un élément de sécurité additionnel mis autour des opérations de levée des fonds sur les marchés internationaux à savoir, l'ouverture d'un «compte séquestre» à la Banque centrale, alimenté par une fraction des ressources mensuelles de l'État, de manière à constituer une réserve suffisante pour honorer chaque échéance. Pour cette opération spécifique de l'emprunt obligataire 2022, le Directeur de la Trésorerie précise que le Cameroun bénéficie d'un différé de deux ans : «*c'est-à-dire que les 235 milliards de FCFA vont être remboursés à partir de la troisième année à hauteur du cinquième du montant*».



Samuel Tela, Directeur de la Trésorerie

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion active de la trésorerie, il fait remarquer que le Cameroun a procédé au rachat partiel de la «souche de l'Eurobond» émis en 2015 d'un montant de 450 milliards de Fcfa. Une opération couronnée de succès au regard du montant de souscription obtenu qui s'élève 1481,15 milliards de Fcfa, soit 3,2 fois le montant souhaité et du taux d'intérêt de 5.95% soit 3,7% en moins par rapport à 2015. Ce qui traduit, selon lui, la crédibilité de l'Etat du Cameroun sur le marché international.

Une cérémonie d'introduction en bourse de l'obligation souveraine de l'Etat du Ca-

meroun a été organisée en 2022 par les responsables de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac). Il était question de célébrer le grand retour de l'Etat du Cameroun sur le marché financier sous-régional depuis son unification en 2019.

Pour l'occasion, l'on note que le Cameroun est venu avec la plus grosse opération, encore jamais réalisée sur le marché financier unifié. «*Il convient de rappeler que nous avons émis un emprunt obligataire d'un montant global retenu à la fin à 235 milliards de francs CFA sur le marché*», a tenu à rappeler Samuel Tela.

Une économie résiliente

Une fois sur le marché international, la grande question est de savoir comment s'y maintenir compte tenu des grands besoins en financement dans notre pays. À cette préoccupation, le Directeur de la Trésorerie rappelle que «*Être présent dans le marché ne veut pas forcément dire aller faire des deals. Il y a ce qu'on appelle des road show, c'est-à-dire des rencontres avec des investisseurs*». Des road show organisés par le ministre des Finances avec pour objectif de parler de la résilience du Cameroun aux investisseurs internationaux. Cela permet qu'il y ait avec l'Etat du Cameroun, un courant d'échange continu. Ce qui les rassure davantage et les incite à préserver la confiance.

Afin de maintenir le cap, «*La Direction de la Trésorerie entend mettre en œuvre de façon efficace et efficiente la réforme de la modernisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat*», assure Samuel Tela qui pense notamment à une mobilisation plus accrue des recettes et une réduction considérable des délais de règlement des dépenses. En l'occurrence dans la décentralisation à travers la mise à disposition des centimes additionnels communaux et des correspondants dans les opérations de financement sur le marché monétaire.

Morgan Priso

GARANTIE DE PORTEFEUILLE

200 milliards de FCFA pour renforcer l'investissement

Comme en 2022, le gouvernement a de nouveau signé des conventions le 16 août 2023 avec des banques et des établissements de microfinance pour mettre en œuvre la garantie souveraine en faveur des établissements publics et entreprises publiques et privées. Une disposition prévue par la Loi de finances depuis 2021.

Pour stimuler la transformation locale du bois, la Loi de finances 2023 a relevé le droit d'exportation applicable aux grumes de 50% à 60% de la valeur FOB et la taxe de sortie applicable aux bois ouvrés et semi-ouvrés de 10% à 15% de la valeur FOB de l'essence. Or, «Pour moderniser une unité de transformation, il faut au moins 400 millions de FCFA. Un montant dont nous ne disposons pas et qui pourrait provenir d'un appui du gouvernement», a justifié Blanche Woguia, présidente déléguée du Groupement de la filière bois du Cameroun (GFBC). Au cours d'un forum organisé le 5 avril par Afriland First Bank, cette dernière a plaidé pour que l'État mette vite en œuvre sa garantie souveraine afin de leur permettre d'acquérir les fonds nécessaires pour financer cette modernisation. C'est désormais chose faite.

Le 16 août 2023, le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a signé une convention de garantie de portefeuille entre l'État du Cameroun



En 2022, l'État n'a accordé que 48 milliards de FCFA d'avaux et garanties aux entreprises

et 51 établissements prêteurs dont 36 établissements de microfinance (EMF), 14 banques et un établissement financier spécialisé dans le crédit-bail. Une disposition prévue par la Loi de Finances 2023, habilitant le gouvernement à accorder l'aval de l'État aux établissements publics et entreprises publiques et privées, au titre des emprunts intérieurs pour un montant global de 200 milliards de FCFA.

Cette garantie vise les prêts accordés jusqu'au 31 décembre 2023. L'enveloppe est répartie à 60 milliards pour les établissements publics et à 140 milliards pour les établissements privés avec 30% pour les grandes entreprises et 70% pour les PME. Par ailleurs, «compte tenu du climat

socio-économique, ces plafonds de couverture peuvent être ajustés par l'État à 60% pour les grandes entreprises et à 80% pour les PME opérant dans les zones économiquement sinistrées», précise le Secrétaire général du ministère des Finances, Gilbert Didier EDOA. Peuvent prétendre bénéficier à ces garanties, les entreprises publiques et privées de droit camerounais, à capitaux majoritairement camerounais, implantées sur le territoire national et ne faisant pas l'objet d'une procédure collective.

48,2 milliards en 2022

C'est la 2e fois que cette disposition est mise en œuvre après 2022. Mais,

«il faut le dire, nous n'avons pas eu le sentiment que vous (banques et EMF, NDLR) avez pleinement joué votre rôle, tel que cela avait été convenu. Les résultats escomptés n'ont pas été à la mesure de nos attentes», a regretté Louis Paul Motaze. A fin 2022, les engagements hors bilan, notamment les avals accordés par l'État à certaines entreprises se chiffrent à 48,2 milliards de FCFA. «Cette année, les travaux de restructuration de ce mécanisme (...) ont pris le temps nécessaire pour prendre en compte toutes vos observations résiduelles, notamment celles relatives à la sécurisation des moyens de paiement en cas d'appel à garantie», a-t-il ajouté.

Désormais, deux catégories de prêts sont éligibles: d'un côté, les prêts destinés au financement des besoins en fonds de roulement et surtout à l'investissement, dans le sens de la formation brute de capital fixe des entreprises intervenant dans les filières identifiées comme prioritaires par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Il s'agit notamment de l'énergie; des services financiers; de l'agro-industrie; du numérique; des filières forêt-bois, textile-confec-tion-cuir, chimie-pharmacie; mines-métallurgie-sidérurgie, hydrocarbures-pétrochimie-raffinage, constructions; services. De l'autre côté, les prêts visant à accroître la

production locale des principaux produits d'importation et permettant de renforcer nos capacités d'exportation. Par contre, sont exclues de ce champ, les opérations de refinancement, de restructuration, de remboursement ou de rachat d'un prêt existant.

Cette garantie souveraine est conçue pour répondre à l'épineux problème de l'accès au financement pour le secteur productif au Cameroun. En effet, explique le Secrétaire général de l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (Apeccam), Pierre Kam, «... pour leur développement, les PME ont besoin de financement pour leurs investissements (machines, sites de productions, etc.); de fonds de roulement (stocks, facteurs de production, charges courantes d'exploitation, etc.) ou d'une combinaison en investissement et en fonds de roulement». Les bailleurs de fonds font certes du financement direct au secteur privé, mais la taille minimale des projets pour lesquels ils sont prêts à s'engager est hors de portée des entreprises locales. «Les bailleurs ne financent, pour la plupart, que des projets dont les besoins de financement sont d'au moins 3 milliards de FCFA. Ceci exclut quasiment l'ensemble des PME», souligne Pierre Kam.

Bougna Etroukan Z. R.

DÉCENTRALISATION

517 milliards de FCFA des collectivités retenus dans 9 ministères

Sous le prétexte de l'incapacité des collectivités territoriales décentralisées (CTD) à consommer, les administrations sectorielles continuent de gérer les ressources prévues pour l'exécution des compétences transférées. Ce qui hypothèque la planification locale.

De nouvelles activités devraient élargir le champ d'intervention des Communes dans les prochaines semaines. Dans le cadre de l'accélération du transfert des compétences à ces collectivités territoriales décentralisées (CTD), le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (Minader), Gabriel Mbairrobe, s'engage à «transférer dès validation du cahier de charges, tous les postes agricoles, les brigades de traitement phytosanitaires et les Centres d'Education et d'Action Communautaires (CEAC) aux Communes». C'est ce qui ressort de la réunion tenue le 16 août 2023 à Yaoundé entre le Minader et les Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) conduite par son président national, Augustin Tamba. Le Minader propose par ailleurs, la construction



Les compétences non exercées par les CTD représentent 74% des crédits alloués par la loi de finances 2023.

d'au moins 100 postes agricoles par année afin de permettre que tous les postes créés soient effectivement construits.

Le Minader se targue ainsi d'avoir transféré 44,25 milliards de FCFA aux Communes dans le cadre du Budget d'Investissement Public 2018-2023 dont 8, 64 milliards à 258 Communes en 2022 et 8 milliards à 183 Communes en 2022. Gabriel Mbairrobe se félicite ainsi «des montants et le nombre de Communes bénéficiaires sans cesse croissant

d'année en année». On applaudirait presque. Sauf que le ministre se garde bien de dire que cette «performance» représente juste le quart de ce qu'il y a à faire. En effet, en plus de ce qui a déjà été fait ou est en voie de l'être, la loi a transféré aux Communes la compétence de la «Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal». Mais cette compétence est encore exercée par le Minader qui ne semble pas prêt de lâcher prise.

Pour l'exercice 2023, la Loi de finances a alloué une enveloppe de 24,123 milliards pour l'exécution de cette activité.

Affaire de gros sous

Pourtant, le transfert effectif des compétences et des ressources est un impératif et un gage de succès de la planification au niveau local. Présidant la première session ordinaire du Conseil national de la décentralisation pour l'année en cours, le 18 juillet 2023, le Premier ministre Joseph Dion Ngute a instruit les exécutifs des CTD à accélérer la finalisation et la mise sur pied de ces instruments de pilotage du développement local. Mais comment y parvenir alors qu'une part importante des compétences transférées n'est toujours pas exercée par les Communes ?

En 2023, 56 compétences sont officiellement transférées aux CTD et réparties en 22 chapitres budgétaires. L'ensemble de ces compétences transférées représente une enveloppe de 769,857 milliards de FCFA. Mais après vérification, il apparaît que les CTD exercent 47

compétences totalement ou en partie pour un budget de 252,6 milliards. A contrario, 17 compétences ne sont pas encore exercées par les CTD. Soit une rétention des ressources de 517,288 milliards. Cette résistance est le fait de neuf départements ministériels. Il s'agit du Minpmeesa (5), le Minefop (3), Minedub (2), le Minesec (2), le Mintourl (1), le Minjec (1), le Minepdedd (1), le Minader (1), le Minsanté (1); sans compter les chapitres communs «Subventions et contributions» (1) et «Dépenses communes de fonctionnement» (1).

En termes de ressources, le Minesec prive ainsi les CTD de 291 milliards; suivi par ordre décroissant du Minedub (162,7milliards); du Minsanté (38,5 milliards), du Minader (24,1 milliards), le Minefop (640 millions), le Minpmeesa (232,5 millions); le Mintourl (37,3millions), le Minepdedd (7 millions), le Minjec (42 millions); auxquelles il faut ajouter 3,5 milliards du chapitre «Subventions et contributions» et 35 milliards du chapitre «Dépenses communes de fonctionnement».

Yveline M. Douala (Stg)

SURVEILLANCE MULTILATÉRALE

Le Cameroun n'a respecté qu'un des critères de convergence en 2022

Au-delà d'une exécution satisfaisante des recettes et des dépenses budgétaires, la situation macroéconomique du pays est fragilisée par une croissance économique faible, une inflation élevée, des finances publiques sous pression et le déséquilibre extérieur.

Le Rapport d'exécution du budget de l'Etat Camerounais pour l'exercice 2022 est disponible depuis le 9 août 2023. De cette publication du ministère des Finances (Minfi), l'on apprend que «*En dépit de la situation socio-économique difficile tout au long de l'année, l'exécution du budget à fin décembre 2022 est caractérisée par des résultats satisfaisants aussi bien dans la mobilisation des ressources que dans leur utilisation pour la mise en œuvre des politiques publiques*». L'exécution du budget de l'Etat, dégage un solde global déficitaire de 307,7 milliards (1,1% du PIB). Ce déficit s'est réduit de 316,5 milliards par rapport à 2021. Le déficit du solde primaire s'est réduit de 287,5 milliards pour se situer à 0,4% du PIB contre 1,5% en 2021. Le ratio du service de la dette sur les recettes internes est passé 33,7% en 2021 à 29,6%.

Malgré ces progrès, le résultat d'ensemble reste médiocre. Alors qu'en 2021 le Cameroun avait respecté deux critères de convergence sur les quatre adoptés par la communauté



Le Cameroun peine à juguler les risques qui pèsent sur sa situation macroéconomique.

économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (Cemac), il ne s'en tire qu'avec un seul en 2022. Il s'agit du critère ratio du stock de la dette de l'Etat sur le PIB. L'encours de la dette s'est accru de 1.009 milliards, soit 3,6% du PIB pour se situer à 12.361 milliards (44,2% du PIB) ; mais inférieur au plafond communautaire de 70% du PIB.

Pour le reste, le solde budgétaire de référence (supérieur à -1,5% du PIB) n'a

pas été respecté. Il correspond au solde global hors pétrole augmenté de 80% du ratio moyen des recettes pétrolières sur le PIB au cours des trois dernières années. En 2022, il s'est établi à -811,6 milliards (-2,9% du PIB) après -2,5% du PIB en 2021. De même, le pays n'a pas respecté la non accumulation des arriérés. Au contraire, le volume des arriérés s'est alourdi à 196 milliards FCFA au cours du dernier exercice contre 155,8 milliards en 2021. A 6,3%, le

Taux d'inflation moyen annuel est également hors norme. Il doit être inférieur à 3%.

Outre ces critères de convergence, la Cemac dispose également des indicateurs de surveillance depuis 2017. Ils servent de signaux d'alerte relativement aux différents risques qui pèsent sur la situation macroéconomique. Par exemple, le pays a réalisé une croissance économique de 4% en 2022 contre 3,6% un an plus tôt. Mais ce progrès reste en deçà du plancher 7%. De même, le taux d'investissement de 18,8% (comme en 2021) n'est pas suffisant par rapport aux 20% indiqués.

Au niveau de la viabilité des finances publiques, le Taux de pression fiscale qui définit l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie nationale et traduit l'effort de recouvrement des ressources de l'Etat pour faire face à ses charges, n'a pas été respecté. Alors que le plancher communautaire est de 17%, le pays se situe à 12,7% en 2022 (contre 12,2% en 2021). Par contre, le pays brise le signe indien sur le ratio masse salariale sur recettes fiscales. En 2022, il s'est établi à 34,7% contre 38% en 2021. «*Depuis 2017, c'est la première fois que le Cameroun respecte cet indicateur de surveillance en zone Cemac (ratio inférieur à 35%)*», se réjouit le Minfi.

Ferdinand SONA

TRANSPORT FERROVIAIRE

Le chinois CHEC décroche le contrat du chemin de fer Edéa-Kribi

Le président du groupe chinois a rencontré le Premier ministre Camerounais le 23 août 2023 en marge du 15e Sommet des BRICS en Afrique du Sud. CHEC avait déjà signé depuis 2015 un memorandum d'entente pour la réalisation des études de faisabilité et la mobilisation des financements relatifs à ce projet.

La cause semble entendue dans la bataille pour la réalisation du projet de ligne ferroviaire Edéa-Kribi-Lolabé. En marge du 15e Sommet des BRICS à Johannesburg, en Afrique du Sud, la délégation camerounaise conduite par le Premier ministre, Joseph Dion Ngute, a multiplié des rencontres bilatérales avec les investisseurs. Sur son fil d'actualité du réseau social X (ex Twitter), le Premier ministre, chef du gouvernement, Joseph Dion Ngute, annonce avoir reçu le 23 août 2023 le président du groupe China Harbour Engineering Company (CHEC), Wang Tongzhou, à la tête d'une délégation d'une dizaine de membres. Selon des sources proches de la délégation camerounaise, CHEC vient de finaliser avec le gouvernement camerounais un accord pour la construction d'une ligne ferroviaire reliant les villes de Kribi et Edéa. Les carottes seraient donc cuites pour l'entreprise turque Yenigun, autre prétendant et qui compte à son actif la conduite avec succès du chantier de construction du stade de Japoma-Douala.

Il n'existe actuellement aucune connexion ferroviaire entre Kribi et le réseau actuel



Le port en eau profonde de Kribi, une des réalisations de CHEC au Cameroun.

exploité par le concessionnaire, Camrail. Avec l'ouverture du port en eau profonde de Kribi en 2017 et le lancement cette année de l'appel d'offres sur la concession autoroutière Edéa-Kribi, l'Etat a démontré son ambition de développer un deuxième corridor logistique et explore désormais les options possibles pour la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire entre Edéa et Kribi. Le développement des infrastructures de transport multimodal des Plans, Programmes et projets phares de la Stratégie nationale de développement 2020-2030. Il s'agit de densifier, avec l'appui de partenaires privés, à 5.500 Km le linéaire du réseau ferroviaire à l'horizon

2030, avec la construction de 1.500 km de chemin de fer supplémentaires.

500 milliards de FCFA

On se rappelle que le 6 mai 2015, CHEC a signé avec le gouvernement un mémorandum d'entente pour «*la réalisation des études de faisabilité*», et «*la mobilisation des moyens financiers*» en vue de la construction du chemin de fer Edéa-Kribi-Lolabé. Longue de 136 km avec emprise de 100 mètres, la voie ferrée Edéa-Kribi-Lolabé est destinée principalement à desservir la zone portuaire de Kribi, à désenclaver des bassins de production miniers

et agricoles, et subsidiairement, à améliorer les infrastructures ferroviaires du Cameroun, notamment un embranchement vers la Guinée équatoriale voisine.

Le 21 juillet 2021, le consortium italo-canadien Team Engineering/CPCS a rendu publique à Yaoundé une étude de pré-faisabilité du projet sous l'égide du ministère des travaux publics. Ainsi, l'itinéraire considéré devrait être conçu avec une plateforme à double voie équipée de rails de 60 kg par mètre pour la ligne principale et 50 kg par mètre pour la ligne secondaire. Le consortium suggère une charge à l'essieu de 21,5 tonnes sur les infrastructures alors qu'elle serait de 25 tonnes sur les ouvrages. Le cout estimatif de ce projet, que le gouvernement souhaite réaliser en partenariat public-privé, est de 468,71 milliards de FCFA.

Le groupe CHEC a conquis la confiance des autorités camerounaises avec la construction du port en eau profonde de Kribi. Une confiance renouvelée dans le cadre des travaux de construction de la phase 2 de ce complexe industriel portuaire qui sera à son achèvement, le plus important de la côte ouest africaine. Il est appelé à jouer un rôle central dans la zone de libre échange continentale africaine. CHEC se trouve ainsi en première ligne sur le chantier devant desservir le complexe industriel portuaire. Elle a construit et exploite déjà l'autoroute Kribi-Lolabé longue de 39 km.

Philippe NSOA

INTERDICTION D'EXPORTATION DU CACAO VERS LE NIGÉRIA

Ce cafouillage qui ne profite pas toujours aux producteurs

Entre la décision du Premier Ministre autorisant la libération de quelques 124 tonnes de cacao bloqués à la frontière entre le Nigeria et le Cameroun dans la région du Sud-ouest, le ministre des finances qui donne quitus aux Ports autonomes de Kribi et de Douala de pouvoir exporter le cacao vers ce pays voisin et la décision d'interdiction du ministre du commerce qui court toujours, on ne sait toujours à quel saint se vouer. Entretemps, le producteur trinque.

Que se passe-t-il réellement au niveau de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria relativement à cette décision du ministère du commerce conduit par Luc Magloire Mbarga Atangana, d'interdire jusqu'à nouvel avis les exportations du cacao vers ce pays voisin ? Si au moment de cette prise de décision, on a estimé que celle-ci était salutaire pour plusieurs raisons, on réalise que quatre mois après certaines tares et autres dysfonctionnements continuent manifestes et manifestés. Mais un fait est avéré : la décision gouvernementale de suspendre pour un temps cette activité commerciale avait pour but de réduire à sa plus simple expression la fraude qui règne dans ce secteur, à défaut de la stopper. Il n'y a eu aucun doute au sujet des lourdes conséquences qui allaient en découler. Encore qu'entre 10 et 20 % de la production, soit 30 000 à 60 000 tonnes, auraient été perdues cette année pour le Cameroun. Un responsable de la filière avait même parlé d'une véritable mafia orchestrée et entretenue par des complicités locales et qui facilite chaque jour le passage de camions chargés de fèves.

C'est dans ce contexte que les autorités avaient saisi trois camions de 20 tonnes à Mamfé la dernière ville avant le Nigeria. Un autre contrôle aurait permis la saisie de 150 sacs de cacao dans un entrepôt à Ekok, un point de passage frontalier. Cette résolution était sous-tendue par le fait que pour la campagne cacaoyère passée, le Cameroun auraient perdu 10 milliards de Fcfa de droits de sortie et de redevance à l'exportation et 60 milliards de Fcfa de perte sèche « au titre du rapatriement des devises ».

Cacophonie

S'il est admis que ces transactions commerciales illégales n'ont cessé de prendre des proportions au fil des temps et ce, depuis le déclenchement de la crise sécuritaire dans les régions de l'Extrême-Nord(2014) et le Nord-Ouest et Sud-



Ouest(2016), il reste que la cacophonie qui a résulté de cette situation et qui ne semble pas s'arrêter de sitôt, reste toujours assez préjudiciable à plus d'un titre. Pourtant les exportations du Cameroun envers d'autres pays africains en général et vers le Nigeria en particulier n'auraient souffert de rien en réalité. Pour preuve, l'Institut national de la statistique(INS) renseignait qu'à fin 2021, les pays africains représentent seulement 9,7% des recettes totales d'exportations chiffrées à 2392,7 milliards de Fcfa dont 7,3% en direction des autres pays de la Cemap et 0,8% vers le Nigeria avec seulement 122,8 tonnes de produits exportées pour 18,4 milliards de Fcfa.

Dans la perspective de la maîtrise des exportations massives et frauduleuses du cacao vers ce pays d'Afrique de l'Ouest, le Mincommerce a recommandé à l'Office National du cacao et du café (Oncc) et au Conseil interprofessionnel du cacao et du café (Cicc) de prendre des mesures qui s'imposent au risque d'interdire définitivement les exportations de ce produit agricole vers le pays le plus peuplé d'Afrique. « Je vous assure celui qui voit encore un sac de cacao sortant pour le Nigeria...Je vais prendre un texte portant interdiction de l'exportation du cacao vers le Nigeria. Les exportations doivent tenir compte de la loi. Je ne pense pas que nous soyons sur le régime de l'importation illégale. Il faut immédiatement renforcer les mesures sur le terrain », s'est-il offusqué. C'est dans ce sens qu'il avait été mis sur pied des procédures visant à faire évacuer le

cacao vers le Nigeria par voie maritime. Mais tout récemment, alors que le Premier Ministre Joseph Dion Ngute a autorisé l'évacuation de 124 tonnes de cacao stockés dans la région du Sud-ouest, et donc une évacuation par voie terrestre, dans la région du Nord-ouest, on ne semble pas l'entendre de cette oreille. Ce d'autant plus qu'aucune notification n'a toujours pas été faite dans ce sens aux autorités compétentes de cette région. Et si par extraordinaire, il fallait s'en tenir à cette autre décision du ministre des finances autorisant l'exportation du cacao vers le Nigeria via les ports de Douala et de Kribi, il s'en suivra des pertes énormes de temps dues aux procédures et qui ne profiteraient aucunement aux producteurs. Ce qui ouvre davantage la porte aux trafiquants connus sous l'appellation « coxeurs ».

L'Oncc en danger

Il se trouve aussi que la mesure du ministre du commerce, quand bien même elle aurait été jugée nécessaire au regard des pertes générées, elle pénaliserait encore plus l'Office National du cacao et du café (Oncc) dont on sait qu'il ne vit que de la redevance à l'exportation. Et quand on sait que le Sud-ouest constitue le plus grand bassin de production de cacao du Cameroun, on court alors vers une asphyxie de l'Oncc sous tutelle du ministère du commerce pourtant qui, sans ressources, ne parviendrait plus à payer par exemple les salaires.

On pourrait aussi ajouter à cette longue

liste de difficultés, le fait que les taxes douanières soient très élevées, cette pression exercée par les multinationales qui voient la production cacaoyère filer vers le Nigeria au lieu qu'elle leur soit livrée quand bien même après la transformation, la quasi-totalité de leur produit est vouée à l'exportation.

Prendre la bonne mesure

S'il y a lieu d'être scandalisé par cette situation, la réflexion devrait être poussée un peu plus loin. Le gouvernement voit des devises lui échapper pendant que le producteur continue à être spolié, ne percevant pas le juste prix de son dur labeur, mais parce que ternaillé par « la faim », il ne peut résister à la tentation alors même qu'il est stipulé que les opérations d'achat et de vente du cacao se déroulent dans le cadre d'une campagne annuelle dont l'ouverture est fixée au 1er Août de chaque année et sa clôture au 15 Juillet de l'année suivante. Le cacao étant acheté aux producteurs suivant un prix différencié par qualité. Lequel est négocié et arrêté d'accord parties sur la base des prix de référence publiés par le système d'information des filières (Sif).

Au regard de l'acuité de ce commerce illégal, il importerait donc de mieux structurer la politique inspirée de la Zone de Libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Ce qui permettrait alors au Cameroun de profiter du vaste marché qu'offre le Nigeria. Par la même occasion, il s'agira de la vulgarisation des produits de rente que sont spécifiquement le cacao et le café. Le chantage pour ainsi dire qu'exercent les pays européens pourrait également s'amenuiser. On pourrait par exemple éviter ces situations embarrassantes de tonnages de cacao ou de café refoulés en Union Européenne mais qui ne rentrent jamais dans les pays de provenance. De nos jours, des personnalités qui ne savent même pas à quoi ressemble un pied de cacaoyer ou caféier et dans quelles conditions il est produit, parlent de production de cacao sans déforestation. Comme le Cameroun, les pays d'Afrique de l'Ouest n'échappent pas à la pratique. Des milliers de tonnes passeraient ainsi chaque année illégalement la frontière entre la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Liberia. Le moteur de la contrebande de cacao est souvent le même, des prix payés au producteur trop bas localement. Il serait grand temps que les choses changent.

Source : Paysan Elite



JOURNAL DE L'ECONOMIE
ET DES MARCHÉS DE
CAPITAUX

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

CREDITS SCB

Finies les équations,
l'expert est la solution

SCB SUKUL
SCB SÉRÉNITÉ
SCB IMMO



MW DDB
Cameroun

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN Groupe Attijariwafa bank - Société Anonyme avec
Conseil d'Administration au capital de 10,54 milliards FCFA - RCCM. N°89.S.152 - RC/YAO/2011/M/92 -
Direction Générale : 530, Rue du Roi George - B.P. 300 Douala (Cameroun)

www.scbcameroun.net